



16 RUE DE LA LOI
1000 BRUXELLES
BELGIQUE
Tél : 32 (0) 2/213.44.60

Commission pour le dédommagement des membres de la Communauté juive de Belgique

COMMUNIQUÉ 20 octobre 2003

PREMIÈRES DÉCISIONS et LIQUIDATIONS

La Commission, consciente des attentes que nourrissent à juste titre les plus de 6000 personnes qui ont introduit une demande de dédommagement et informée des bruits et malentendus les plus divers qui circulent, tient à faire brièvement le point de la situation.

Le 9 septembre dernier, le jour même où s'est écoulé le délai pour l'introduction des demandes, une première série de dossiers a fait l'objet d'un examen quant au fond de la part de la Commission. La Commission est ainsi entrée dans la phase de l'examen systématique des demandes, en première priorité de celles introduites par les personnes les plus âgées.

Depuis septembre, la Commission se réunit à jour fixe toutes les deux semaines. Les premières notifications de décisions, à un certain nombre de personnes concernées, seront accomplies dans les prochains jours. La Commission tient à ce que ses décisions, qui sont définitives, soient dûment **motivées** :

- dans le sens positif, en indiquant sur quelles bases elle a arrêté le dédommagement,
- dans le sens négatif, par exemple lorsqu'elle constate que certains biens repris dans la demande ont déjà fait l'objet de dédommagement antérieur.

L'ordre de paiement est transmis à l'Administration de la Trésorerie, SFP Finances, au moment de l'envoi de la notification. Le paiement s'effectue de préférence par virement sur compte en banque.

Rappelons une fois de plus que la Commission se montre très souple en matière de charge de la preuve et qu'elle s'efforce, dans toute la mesure du raisonnable, de faire droit aux demandes. Elle les complète même lorsque leur examen révèle des points positifs que le demandeur lui-même ignorait. Toutefois, la Commission ne peut évidemment pas dépasser le cadre légal et ne peut dédommager, éventuellement à titre forfaitaire, que la perte de **biens matériels**.

La Commission s'engage à faire tout son possible afin de régler les demandes des personnes les plus âgées dans les tout prochains mois.